

Commune de Béganne

Commune d'Allaire

Commune de Rieux

Commune de Rieux

Commune de Nivillac

Commune de Théhillac

- Limites de zones / secteurs
- ZONE URBAINE**
- Ua** Secteur à dominante d'habitat du centre-bourg
 - Ub** Secteur à dominante d'habitat (quartiers périphériques du centre-bourg, villages)
 - Ui** Secteur destiné à des constructions ou équipements d'intérêt collectif
 - Uj** Secteur destiné aux activités économiques
- ZONE A URBANISER**
- 1AUa** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat ouvert à l'urbanisation
 - 1AUc** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat concerné par la ZAC des Châtagniers
 - 1AUi** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'activités ouvert à l'urbanisation
 - 2AU** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat fermé à l'urbanisation
- ZONE AGRICOLE**
- A** Secteur affecté aux activités agricoles
 - Ab** Secteur agricole de transition près du bourg sans possibilité de nouvelles constructions y compris agricoles
 - Ah** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées : vocation dominante d'habitat
 - Ai** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées : vocation d'activités économiques
 - Am** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées : Site du monastère Sainte-Présence
 - An** Secteur agricole à enjeux environnementaux ou paysagers (espaces tampons, panoramas...)
 - At** Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées : vocation culturelle, récréative ou touristique
- ZONE NATURELLE**
- N** Secteur naturel à protéger pour ses intérêts écologiques, paysagers ou milieux récepteurs régulateurs des eaux pluviales, ou pour la prévention des risques
 - Na** Secteur de marais à protéger valorisés par l'activité agricole (marais de Vilaine)
 - Nf** Secteur naturel forestier (principaux massifs forestiers)
 - N1** Site du port de Cran pouvant faire l'objet d'une valorisation à des fins touristiques ou de loisirs
 - N2** Site de l'étang de Kervey pouvant faire l'objet d'une valorisation à des fins touristiques ou de loisirs
 - N3** Site de la chapelle Sainte-Anne pouvant faire l'objet d'une valorisation à des fins touristiques ou de loisirs
 - Ns** Secteur destiné aux ouvrages de traitement des eaux usées
 - Np** Site d'intérêt patrimonial pouvant faire l'objet d'une valorisation à des fins d'hébergement, de loisirs ou de tourisme

- SECTEURS SOUMIS A DES DISPOSITIONS PARTICULIERES D'OCCUPATION DES SOLS**
- Bâtiment situé en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L151-112 C.U.)
 - Secteurs soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (art. 10 de la P.L.U. - D.A.P.)
 - Marge de recul imposant aux constructions et installations (par rapport aux routes départementales)
 - Secteur inondable (selon limites des plus hautes eaux connues - crue de 1995)
 - Linéaire de constructions destinées à des commerces et activités de services
 - Espaces boisés classés
- QUALITE URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE**
- Sites ou éléments de paysage ou de patrimoine bâti ou culturel à préserver ou à valoriser (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial ou architectural à préserver
 - Éléments de "petit patrimoine" à préserver (puits, caves, etc...)
- Sites ou éléments à préserver ou à valoriser pour leur valeur paysagère, culturelle et/ou écologique (au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Arbre isolé d'intérêt paysager à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Hales ou alignements d'arbres à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Espace boisé d'intérêt paysager à préserver (art. L.151-19 ou L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Cours d'eau inventoriés (source : EPTB Vilaine, mars 2016)
 - Zones humides inventoriées
- Pour information
- Érèbe archéologique
- EQUIPEMENTS, RESEAUX ET EMPLACEMENTS RESERVES**
- Voies, sentiers piétonniers et/ou itinéraires cyclables à conserver (au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme)
- Sentiers piétonniers et/ou itinéraires cyclables à conserver
- Emplacements réservés pour voies et ouvrages publics ou installations d'intérêt général
- Emplacement réservé avec numéro respectif d'opération (cf. liste des emplacements réservés)

Liste des emplacements réservés

Numéro des emplacements	Désignation de la réservation	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface approximative en m ²
1	Liaison routière rue de la Plardié	Commune	250 m ²
2	Liaison douce	Commune	256 m ²
3	Amenagement d'un espace de loisirs et amélioration des conditions de circulation et de stationnement autour de l'école	Commune	1707 m ²
4	Liaison douce au Nord du cimetière	Commune	181 m ²
5	Liaison douce au Sud du cimetière	Commune	253 m ²
6	Aire de retournement pouvant intégrer du stationnement	Commune	771 m ²
7	Sécurisation du carrefour rue de la Foulerie de Couëllan	Commune	103 m ²
8	Ouvrage de gestion des eaux pluviales	Commune	2613 m ²
9	Liaison routière accolé secteur 1AU2	Commune	972 m ²
10	Aire de stationnement liée au Port de Cran	Commune	3484 m ²
11	Liaison douce et valorisation des berges de la Vilaine	Commune	2067 m ²
12	Liaison douce (Moulin du Robo)	Commune	624 m ²
13	Liaison douce	Commune	415 m ²
14	Accès au château d'eau	Commune	2097 m ²
15	Valorisation du site du pressoir, du four et du verger et accès au site depuis la voie communale	Commune	1919 m ²
16	Aire de stationnement (étang de Kervey)	Commune	6163 m ²

Département : Morbihan

Saint-Dolay

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°4 - Règlement graphique

4.1. Partie NORD de la commune
version approbation

Echelle : 1 / 5 000

Année de : 2010/2019
Approuvé le : 2011/2019
Modification n°1 le :
Modification n°2 le :
Modification n°3 le :
Modification n°4 le :

Urbanisme & Environnement
101 Av. Route de Torcé
44270 Saint-Ambroise-Torcé

